



COMPTE-RENDU **de la séance publique du Conseil Municipal** **du 10 septembre 2013**

Membres présents : M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Marie-Françoise BERGER, Mme Séverine PERRILLAT-AMEDE, Mme Sylvana CUNEO, M. Denis SHEEHAN, M. Jérôme BOCQUET, M. Jean-Marc MATTELON, M. Philippe MIERMONT (8) -

Absents : M. François MARGUERET et M. Jean-Luc BRUNET (2) -

Ont donné procuration : Mme Caroline CHARBONEL à M. Jean-Claude DAL GOBBO, Mme Esther LEVET à Mme Marie-Françoise BERGER (2) -

1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 09/07/2013.

2) Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Marie-Françoise BERGER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

3) Rajout de points à l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Paiement fractionné de la subvention allouée à Karapat pour 2013,
- Fixation du prix de vente des cartes VTT élaborées par la CCVT,
- Fixation du prix de remplacement des compteurs d'eau cassés ou gelés,
- Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par le camion pizzas,
- Fixation du montant des crédits scolaires pour l'année 2013/2014,
- Demande de subvention de l'association départementale de protection civile 74.

4) Adhésion à l'Etablissement public Foncier de Haute-Savoie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'E.P.F. de Haute-Savoie qui pourra assister la Commune dans ses éventuelles procédures foncières, accepte la mise en place de la taxe spéciale d'équipement sur le territoire de la Commune, et désigne deux délégués du Conseil Municipal à l'assemblée spéciale de l'E.P.F. : M. Jean-Claude DAL GOBBO, délégué titulaire, Mme Marie-Françoise BERGER, délégué suppléant.

5) Approbation du projet d'extension du réseau de collecte et de transit des eaux usées pour l'assainissement du Chef-Lieu :

Le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et 1 abstention (M. Jean-Marc MATTELON), décide l'extension du réseau de collecte et de transit des eaux usées au chemin du Crêt du Faux dont le coût estimatif des travaux s'élève à 64 149,16 € H.T. Compte-tenu de la moins-value de 33 662,85 € HT réalisée sur le marché initial passé avec le groupement d'entreprises Barrachin-Besson, l'avenant n°1 pour travaux supplémentaires est donc ramené à 30 486,31€ HT. Tout pouvoir est donné à Monsieur Le Maire pour signer cet avenant.

6) Choix du projet lauréat du concours d'architecture et approbation du contrat de maîtrise d'œuvre concernant la réorganisation des bâtiments communaux et le transfert de la Mairie dans le bâtiment du presbytère :

Monsieur Le Maire rappelle qu'un concours d'architecture a été lancé en juin 2012 pour la réorganisation des bâtiments communaux et que le jury s'est réuni le 21 février 2013 pour le jugement des deux projets reçus (1 candidat s'étant désisté). Après avoir pris connaissance du procès-verbal du jury de concours, le Conseil Municipal, par 9 voix « pour » et 1 abstention (Séverine PERRILLAT-AMEDE), valide le choix du jury et décide de retenir le projet de M. Martin GRENOT, architecte. Le Conseil Municipal fixe l'enveloppe maximum des travaux à 2 400 000 € HT. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. Le Maire pour signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte et son équipe d'un montant de 474 417,32 € TTC.

7) Déclassement de la route départementale n° 179 desservant la place du Chef-Lieu en vue de son intégration dans le réseau communal :

Dans le cadre du projet communal d'aménagement de la place du village, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande au Conseil Général le déclassement de la RD 179 en vue de son classement dans le réseau routier communal et sollicite l'attribution d'une subvention de 35 000 € pour la remise en état du revêtement de chaussée nécessaire après la réalisation des travaux de réseau d'assainissement.

8) Approbation du renouvellement de la convention d'exploitation de l'Auberge :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le renouvellement de la convention d'exploitation de l'Auberge d'Alex pour une nouvelle durée de trois ans à compter du 15 septembre 2013. Les autres articles de ladite convention sont inchangés. Tout pouvoir est donné à Monsieur Le Maire pour signer le renouvellement.

9) Approbation du rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de l'année 2012 de la CCVT. Le rapport annuel de la CCVT sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public à la Mairie.

10) Acquisition foncière dans le cadre de l'aménagement du chemin de la Bédière :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'avis du service des domaines, décide l'acquisition de différentes parcelles d'une superficie totale de 545 mètres carrés à Mme Longet au prix de 10 € le mètre carré. Ces parcelles sont situées aux lieux-dits « sur Trèfle » et « au moulin de Trèfle » et permettront un accès supplémentaire pour la STEP. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette acquisition, étant précisé que les frais annexes seront à la charge de la Commune.

11) Attribution de la subvention annuelle à l'Association « ZIK'ALEX » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention annuelle à l'association Zik'Alex de 400 € au titre de l'année 2013.

12) Paiement fractionné de la subvention allouée à Karapat:

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le paiement fractionné par trimestre de la participation de 19 000 € allouée à l'association Karapat pour le fonctionnement de la halte-garderie itinérante au titre de l'année 2013.

13) Fixation du prix de vente des cartes VTT élaborées par la CCVT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente des cartes de sentiers VTT élaborées par la CCVT à 3 € l'unité. Ces cartes sont à la disposition du public en Mairie.

14) Fixation du prix du remplacement des compteurs d'eau cassés ou gelés :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix du remplacement des compteurs d'eau cassés ou gelés à répercuter auprès de l'utilisateur à 50 €, les frais de main d'œuvre du service technique ne sont pas facturés considérant qu'ils sont couverts par l'abonnement annuel de 45 €.

15) Fixation de la redevance d'occupation du domaine public par le camion pizzas :

Monsieur Le Maire expose que cette redevance est obligatoire pour toute occupation du domaine public et que par conséquent, il convient de fixer le montant de la redevance pour le camion pizzas qui stationne sur la place de l'église. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la redevance à 10 € par jour d'occupation du domaine public.

16) Fixation du montant des crédits scolaires pour l'année 2013/2014 :

Après avoir pris connaissance de la demande présentée par la directrice de l'école, le Conseil Municipal fixe le montant des crédits scolaires 2013-2014 comme suit :

- Pour l'achat des fournitures scolaires : 57 € par élève,
- Crédit supplémentaire par classe : 65 €,
- Crédit direction : 155 €,
- Crédit pour le spectacle et le goûter de Noël : 700 €,
- Pour les transports scolaires : 4000 €,
- Budget informatique : 1500 €,
- Financement des cours de natation destinés aux élèves de la grande section de maternelle, du CP et du CE1 : 2300 €,
- Financement des cours d'anglais pour les élèves de la grande section de maternelle au CM2 : 2500 €,
- Des crédits supplémentaires pour l'achat de manuels scolaires en cas d'augmentation des effectifs par niveau.

17) Attribution d'une subvention à l'association départementale de protection civile de Haute-Savoie :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention à l'association départementale de protection civile de la Haute-Savoie d'un montant de 200 € au titre de l'année 2013.

ALEX, le 16 septembre 2013

Le Maire

Jean-Claude DAL GOBBO

The image shows a blue ink signature of Jean-Claude Dal Gobbo over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALEX' at the top and 'Haute-Savoie' at the bottom, with a central emblem.